



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Date de la Convocation : 5 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AZE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN.

Étaient présents : Mesdames Alexandra BONOT, Aurore DUTARTRE, Véronique DUFETRE, Cécile MARIOTTE, Michèle MONTANGE

Messieurs Jean-Paul DUFOUR, Daniel BOUCHARD, Christian GENDRE, Dany GRANDJEAN, Serge THIRARD

Étaient excusés : Madame Caroline CORREIA, Messieurs Denis FENEON, Daniel BRESSAND

Secrétaire de séance : Véronique DUFETRE

ETAT CIVIL

Naissance : Lucas, Pascal, Philippe BERTHAIRE le 27/02/19

Décès : Monsieur Serge LORCHER le 21/02/2019

Melle Amandine Fénéon-Dutrion a obtenu 8 médailles au Salon de l'Agriculture

La Cave d'Azé a obtenu 5 médailles : 1 d'Or Mâcon rouge et 4 en Argent

Jean-Yves Blanchard a obtenu 1 médaille d'Or

1. Compte administratif, compte de gestion

M Daniel BOUCHARD déplore le fait que le conseil n'ait pas été destinataire des tableaux avant la réunion afin de les étudier.

BUDGET PRINCIPAL

Alexandra BONOT, adjointe aux finances, présente le compte administratif 2018 qui donne les résultats suivants :

Fonctionnement : Dépenses : 644 194.63 €

Recettes : 842 146.62 €

D'où un excédent de 197 951.99€

Investissement : Dépenses : 676 708.98 €

Recettes : 1 427 714.33 €

D'où un excédent de 751 005.35€

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 948 957.34€

Sous la présidence d'Alexandra BONOT, le Maire ayant quitté la salle, le conseil approuve à 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 qui n'appelle pas de remarques de sa part.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Alexandra BONOT, adjointe aux finances, présente le compte administratif 2018 qui donne les résultats suivants :

Fonctionnement : Dépenses : 43 337.01 €

Recettes : 87 185.07 €

D'où un excédent de 43 848.06 €

Investissement : Dépenses : 33 052.67€

Recettes : 90 507.97€

D'où un excédent de 57 455.30€

Le résultat de clôture global de l'exercice 2018 est de 101 303.36 €

Sous la présidence d'Alexandra BONOT, le Maire ayant quitté la salle, le conseil approuve à 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 qui n'appelle pas de remarques de sa part.

AFFECTATION DE RESULTATS

BUDGET PRINCIPAL : investissement

✓ Le résultat de clôture de l'exercice 2017 était de 14 033.28 €

✓ En 2018 : résultat excédentaire de 751 005.35 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : 765 038.63 €

BUDGET PRINCIPAL : fonctionnement

✓ Le résultat de clôture de l'exercice 2017 était de 389 443.35€

✓ Affectation de 150 000€ à la section investissement au budget 2018

✓ 2018 : résultat excédentaire de 197 951.99€

Résultat de clôture en fonctionnement de l'exercice 2018 à affecter : 437 395.34€

Il est donc proposé d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de la façon suivante : 260 000€ en section d'investissement et 157 395.54€ en section de fonctionnement.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

BUDGET ASSAINISSEMENT : investissement

✓ Le résultat de clôture de l'exercice 2017 était de 10 031.81 €

✓ En 2018 : résultat excédentaire de 57 455.30 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 : 68 387.11 €

BUDGET ASSAINISSEMENT : fonctionnement

✓ Le résultat de clôture de l'exercice 2017 était de 87 273.43 €

✓ Affectation de 60 000€ à la section fonctionnement au budget 2018

✓ En 2018 : résultat excédentaire de 43 848.06€

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 A AFFECTER : 71 121.50 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de la manière suivante : 60 000€ en section d'investissement et 11 121.50 € en section de fonctionnement.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

2. Finances :

- Total Energie Gaz, convention tripartite : la commune étant adhérente au groupement d'achat de fourniture de gaz naturel, elle souhaite faire assurer par le comptable du Trésor Public de la Roche Vineuse le paiement par prélèvement des factures émises en application du contrat. Une convention tripartite est donc à signer. Le conseil donne son accord pour que M Le Maire signe cette dite convention.

- Dossier locataires : considérant que le montant des impayés de loyer de locataires occupant un logement communal s'élève au 12 mars 2019 à 7 576.94€ et que les tentatives de recouvrement de ces impayés engagées par la Commune et la Trésorerie n'ont pas abouties, le Maire propose d'envisager une procédure d'expulsion à l'encontre desdits locataires. Le conseil autorise M Le Maire à engager cette procédure.

- Indemnités agents et coordonnateur recensement 2019 : le recensement de la population a eu lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Trois agents ont été recrutés pour son bon déroulement. Une rémunération de 900€ par agent avait été votée or un agent n'a pas effectué ses missions dans les délais et que les 2 autres ont dû apporter leur contribution à la finalisation de la campagne 2019. Il est donc décidé de rémunérer les agents en fonction du nombre de feuille de logement collectées.

- Droit de place : Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une erreur imputable à la mairie, un titre a été émis à M. POUGNAND Olivier (vente de pizzas) pour un droit de place de son camion le 1^{er} juillet 2018. Or ce commerçant avait signalé le changement de propriétaire par M. GROBON Franck lequel a repris l'emplacement.
La trésorerie, n'ayant pas été avisé du changement de propriétaire du camion, a procédé à défaut de paiement par M. POUGNAND de la somme de 71,50 € à l'envoi d'un huissier provoquant des frais d'un montant de 10,76 €. Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge ces frais d'huissiers pour le motif suivant : erreur imputable à la mairie sur le tiers indiqué sur le titre émis d'un montant de 71,50 € correspondant au droit de place et d'annuler le titre n°739 de 2018 auprès de la trésorerie et d'établir un nouveau titre pour M. GROBON Franck.

- RODP télécom et gaz : n'ayant pas tous les éléments pour traiter ce point, il est reporté à la prochaine séance.

3. Ecole : point sur le dossier :

La parole est donnée à M Christian GENDRE qui est en charge du suivi du chantier de la future école. Une réunion s'est tenue avec les maîtresses pour définir leur besoin en branchement électrique. Il y a une plus-value de 1136€ HT à prévoir due à l'ajout de plusieurs prises. La société EXEDIA va procéder à un test d'étanchéité le vendredi 15 mars à 9h00 afin d'être dans les normes RT 2012. Le béton brut du couloir n'a pas une belle finition et la Mairie a donc demandé à l'entreprise de le reprendre. Le menuisier propose de motoriser gratuitement les ouvertures des baies. Le branchement ENEDIS doit se faire courant avril pour un montant de 1475€ HT. Le mûr entre la future école et le terrain mitoyen nécessite une reprise ce qui va créer une plus-value de 816€ HT.

Une réunion avec l'association de la cantine et l'architecte est prévue le 25 mars car le chantier de la cantine va démarrer à la suite.

4. Centre de secours : cession du terrain. Voirie menant au lotissement

Le terrain sur lequel la nouvelle caserne a été bâtie est un terrain communal, il convient donc d'établir un acte pour le céder au SDIS. Le Conseil donne son accord et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Le devis de 4326.00€ HT de l'entreprise Guinot TP est présenté pour l'aménagement de l'accès au lotissement Champ Jaillot et est accepté.

5. Aire de covoiturage : plan, demande de subventions, présentation devis

Le chantier de la caserne étant terminé, le projet d'aire de covoiturage imaginé en 2015 est donc à nouveau d'actualité. Le devis de l'entreprise Guinot TP de 6157.00€ HT est accepté.

Les demandes de subventions vont être renouvelées.

6. Ressources humaines : recrutement d'un agent administratif et tableau des effectifs.

Suite à une nouvelle organisation des services, le Maire propose le tableau des effectifs du personnel communal suivant :

| Cadres ou emplois Agents titulaires / stagiaires | Catégorie | Effectifs |
|---|-----------|-----------|
| <u>Filière administrative</u> | | |
| - Adjoint administratif Principal 1 ^{ème} classe | C | 1 |
| - Adjoint administratif | C | 1 |
| <u>Filière technique</u> | | |
| - Adjoint technique | C | 4 |
| <u>Filière animation</u> | | |
| - Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe | C | 1 |
| - Adjoint d'animation | C | 1 |
| TOTAL | | 7 |

Le Maire rappelle que Madame MICHON Françoise a été mise en retraite pour invalidité à compter du 1^{er} janvier 2019 suite à la validation par la CNRACL. Depuis cette date, cet agent percevait des indemnités de coordination dans le cadre de sa mise à disponibilité d'office en attente de ladite validation de sa demande de retraite. Il convient de procéder au remboursement du versement. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au recouvrement de ce trop perçu d'indemnités de coordination de janvier à février et de NBI. Le Conseil donne son accord.

Le Maire rappelle qu'un agent bénéficie de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) sur une base de 10 points comme le prévoit le point 41 de l'article annexe du décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 « fonctions polyvalentes liées à l'entretien, à la salubrité, à la conduite de véhicules et à des tâches techniques dans les communes de moins de 2000 habitants ». Or, après vérification auprès du Centre de Gestion et au vu du décret, le versement de la NBI n'est pas éligible aux fonctions de cet agent. Après en avoir délibéré, le Maire propose au Conseil Municipal la suppression du versement de cette NBI à cet agent à compter du 1^{er} janvier 2019 par l'établissement d'un arrêté municipal. Le Conseil donne son accord.

7. CECL : demande de subvention

La parole est donnée à M Serge THIRARD qui résume la situation financière dans laquelle se trouve le CECL depuis l'arrêt du dispositif Récréa'Mômes. Une subvention exceptionnelle de 2050€ en 2019 et 2050€ en 2020 est demandée à la Mairie d'Azé. Le Conseil donne son accord. Les familles d'Azé profitant des services du CECL bénéficieront des mêmes tarifs que les familles de la Communauté de Communes du Tournugeois.

8. Dispositif « voisins vigilants »

A la suite de la réunion publique du 21 janvier, les volontaires voulant faire partie de ce dispositif doivent se présenter en Mairie afin que la Gendarmerie leur explique les démarches.

9. Travaux effectués et en cours

Les agents ont repeint un appartement communal situé Rue Basse avant sa remise en location. Ils ont rebouché les trous des accotements de l'avenue Augustin Nogues. L'évacuation du Lavoir de Pinagot a été refaite. Ils vont commencer la peinture des bornes incendie et la pose des lambris et grilles de plafond des toilettes de la Teppes Saint Martin.

10. Au fil du mois

• **Commissions communales et intercommunales**

- 25/01 : AG Cave d'Azé
- 30/01 : MBA, réunion eau assainissement
- 01/02 : CCID
- 06/01 : réunion cantonale
- 14/02 : MBA, conseil de maires
- 15/01 : commission voirie
- 18/01 : préfecture, rencontre secrétaire général. Commission ressources humaines
- 28/02 : Rencontre Mme Tanguy. MBA, conseil communautaire

• **Autres rencontres**

- 23/01 : vœux PETR
- 24/01 : Affaire Brice/Marceau. Galettes des agents
- 21/02 : AG souvenir français
- Du 8 au 10/03 : colloque de spéléologie
- 10/03 : vente de boudin pour le Réveil d'Azé
- 12/03 : rencontre âge et vie

11. Questions diverses

- Droit de préemption urbain : 3 biens sont proposés. La commune ne préempte pas.
- Un courrier d'habitants de Rizerolles est porté à la connaissance du Conseil relatif à la sécurisation du carrefour de Rizerolles. Diverses solutions sont proposées. Ce carrefour étant hors agglomération, il convient de solliciter la DRI. D'autre part, un radar pédagogique sera installé du lundi 25 mars au lundi 15 avril à Rizerolles.
- CODA 71 : demande d'utilisation de la carrière pour la course du 19 mai. Le conseil donne son accord.
- La Maire a rencontré la société Age et vie qui est à la recherche d'un terrain sur Azé pour l'implantation d'un foyer logement pour personnes âgées autonomes.
- Travaux dans le cadre de l'ASA
- Lecture d'un courrier des anciens élèves qui se demandent comment va pouvoir se dérouler leur randonnée du 1^e septembre car elle a lieu le même weekend que Festiv'Halles qui occupe les halles.
- Problème bruit & stationnement salle des fêtes : il est rappelé que le stationnement devant la salle des fêtes est strictement interdit pour les personnes occupant la salle.
- ENEDIS : lettre de demande de diagnostic amiante dans le transformateur de la salle des fêtes à prévoir.
- Affaire Brice / Marceau : à ce jour les expertises représentent un coût de 46533.78€ qui sera à la charge de la partie condamnée dans cette affaire.
- Demande du maire de Viré : passage de poids lourds sur la commune les 20 et 21 avril pour fête du Viré Clessé. Accord donné
- Projet d'un parc éolien à Péronne
- Document unique : entretien avec les agents prévus au mois d'avril.
- Le rapport d'activité MBA 2017 est consultable en Mairie

12. Tour de table

Daniel BRESSAND est excusé mais a tenu à informer le Conseil que l'installation des deux armoires pour la fibre optique devait être réalisée le 12 février, cela n'a pas été fait. Il a contacté Orange pour avoir des informations, le retard est dû à des problèmes d'approvisionnement en armoire fibre. L'installation se fera dès réception du matériel.

Alain GRIVOT déplore à nouveau que les plots de chantier au carrefour des Beluses n'ont toujours pas été enlevés suite aux travaux à Saint Maurice de Satonnay et à la mise en place d'une déviation. D'autre part, il a remarqué que la façade du bâtiment communal situé 9 Place Claude Guichard a encore les trous des évacuations des anciens systèmes de chauffage. Prévoir de les faire reboucher.

Daniel BOUCHARD souhaite connaître les chiffres du recensement de la population. Michèle MONTANGE l'informe que l'INSEE doit procéder à la clôture et au recomptage des données en mai. Les chiffres définitifs seront connus à l'automne. Depuis le chantier de la nouvelle caserne, l'évacuation des fossés se fait difficilement dans le lotissement Champ Jailliet, voir avec le SDIS. Depuis que la commune a été numérotée, les facteurs de la Poste ne sont pas très vigilants et il y a souvent des erreurs de distribution. Enfin M BOUCHARD s'interroge sur la légalité de l'implantation d'un mobil-home Route de Donzy. Le Maire l'informe qu'un courrier au propriétaire a été envoyé car aucune déclaration n'a été déposée en Mairie.

Jean-Paul DUFOUR déplore le fait que le panneau d'entrée de commune « AZE » a été dérobé Route de Fourgeot.

Christian GENDRE a assisté à l'AG du Souvenir Français qui remercie la commune pour son soutien. D'autre part l'élagage du Chemin de la Motte va débiter prochainement.

Serge THIRARD informe que le SIVOS organise un pot de départ à la retraite de Mme Maryse LUYA le 29 mars à 18h00 à la Mairie de Saint Gengoux de Scissé. Le Conseil y est convié. De plus Serge THIRARD déplore à nouveau le fait que les véhicules stationnant sur les trottoirs dans le bourg notamment dans le virage vers la boulangerie sont dans l'illégalité. La commune va se renseigner pour acheter des stickers à apposer sur les pare-brises.

Dany GRANDJEAN se fait porte parole de la Société de Chasse qui regrette que leur vente de boudin n'ait pas été annoncée dans les panneaux de la commune. Il est rappelé aux associations que si elles veulent que leur manifestation soit affichée sur les panneaux d'information il faut en faire la demande en Mairie.

13. Agenda

- 16/03 : conscrits classe en 9
- 17/03 : Foire à Tout
- 19/03 : cérémonie FNACA à 18h au cimetière et 18h30 au Monument aux Morts
- 22/03 : Spectacle « Quelle famille », Foyer Rural
- 23/03 : carnaval des écoles à Saint Gengoux de Scissé
- 25/03 : réunion avec les membres de la cantine
- 30/03 : permanence inscription listes électorales de 10h à 12h
- 05/04 : AG de la Société de Chasse

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23h25

Prochain conseil municipal : le lundi 8 avril à 20h00